SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE

Certifié exécutoire
Transmis à la préfecture le 19 MARS 2018
Publié, affiché, notifié le 19 MARS 2018

BUREAU

Séance du 16 mars 2018

Délibération N13

Construction du nouveau centre de première intervention intégré (CPII) du SAINT-AOUT: avenant n° 1 au marché de travaux n° 2017-139.

VOTE : adopté à l'unanimité

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU les délibérations du conseil d'administration en date du 21 mars 2016 et du 10 octobre 2017 ;

VU la délibération du bureau du SDIS 36 en date du 29 avril 2016 ;

VU la délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2016 portant délégation au bureau ;

VU le marché de travaux n° 2017-139 passé avec l'entreprise ATRS ;

VU le projet d'avenant n°1 passé avec cette entreprises ;

Considérant l'intérêt des modifications dans le cadre de la construction du CPII de SAINT-AOUT ;

DECIDE

Article unique : l'avenant n°1 au marché public de travaux n° 2017-139 passé avec l'entreprise ATRS (lot n° 1 : VRD) pour la construction du nouveau centre de première intervention intégré du SAINT-AOUT est approuvé, tel que ci-annexé et le directeur de l'OPAC 36, maître d'ouvrage délégué, est autorisé à le signer.

Serge DESCOUT